



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-222

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-08-31-012 - Décision portant nomination par délégation à la présidence des séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (1 page)

Page 3

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-08-31-012

Décision portant nomination par délégation à la présidence
des séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail

Délégation à la présidence du CHSCT

DECISION
portant nomination par délégation à la présidence des séances du Comité d'Hygiène de
Sécurité et des Conditions de Travail

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumezon

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 ;
Vu l'article R.4615-12 du Code du Travail ;

DECIDE

Article I : Madame Christèle BIENVENU, Directrice adjointe chargée des personnels et du projet social, reçoit délégation permanente pour **présider les séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**.

Article II : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christèle BIENVENU, Directrice adjointe, Monsieur Bruno DI MASCIO, Directeur adjoint chargé de la logistique, des achats et du patrimoine, reçoit même délégation.

Article III : La présente décision entrera en vigueur le 31 août 2020 et sera communiquée, pour information

- Aux personnes qu'elle vise expressément,
- Aux membres du Conseil de Surveillance

Fait à Fleury les Aubrais
Le 31 août 2020

Le directeur de l'EPSM G. Daumezon
Jean-Yves BOISSON